

Image not found or type unknown



Pourvoi en cassation renseignement !!!!

Par **gigi**, le **26/05/2009** à **17:39**

Bonjour,rnrnnous venons d'obtenir gain de cause en appel ; suite à cela nous venons de recevoir la signification d'arrêt à partie par la partie adverse via huissier ; nous aimerions savoir quel est l'intérêt pour la partie adverse d'agir de la sorte sachant qu'ils n'ont obtenu que le minimum.rnrnsi jamais Laure voit ce message peut être se rappellera t-elle de notre histoire ; nous avons obtenu gain de cause en première instance et en appel également et aujourd'hui, nous aimerions savoir si nous risquons encore de la partie adverse une autre procédure.rnrnmerci laure ou tout autre personne pour vos réponses.rnrncordialement